

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES Procès-verbal

# de la séance du 25 juin 2019 à 17h15 Salle du Décanat

Présents: D. Picard, T. Bürgi, D. Buchs, E. Huysecom, T. Soldati, S. Rudaz, J.-P. Wolf, E. Samankassou,

G. Schneeberger, P.-Y. Morgantini, X. Perret, S. Gariglio, M. Logeais, R. Lutz, L. Truscello, J. Moser,

S. Muller, L. Marques

Le Président propose de présenter les points 11, 13 et 14 en début de séance car S. Rudaz et J.-P. Wolf doivent partir plus tôt.

#### 1. Excusés et invités

Excusés : C. Bonvin, Y. Velenik

Invités: J. Lacour, B. Schaller, J.-L. Wolfender

#### 2. Annonce des divers

- T. Soldati souhaiterait avoir une discussion ou une clarification sur la récolte de l'avis des 3 corps et sur les questionnaires ADEVEN. La discussion sera lancée et un point sera agendé à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- J. Moser souhaiterait également évoquer un sujet pour l'année prochaine.

## 3. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (17 oui, 0 non) avec remerciements à sa rédactrice, Lisette.

#### 4. Communications du Président

Le Président annonce les communications suivantes :

- Le calendrier des séances a été envoyé par courriel et est également annexé à l'ordre du jour de la présente séance.
- Suite aux élections, de nouveaux membres du corps étudiants ont été élus. Leur mandat débutera au 1<sup>er</sup> septembre.

### 5. Communications du Doyen

Le Doyen annonce les communications suivantes :

- Le Doyen s'excuse pour son retard dû à une séance au Rectorat.
- Commission Egalité et nouveau RO, il n'y aura pas de travail dans l'urgence, ce dossier sera repris à la rentrée.
- Un appel à candidatures pour le HIT Programm a été envoyé aux présidents de section. Il s'agit d'un excellent programme pour les candidates féminines, il ne faut pas hésiter à postuler.
- La migration des cours sur Moodle a été faite. Le Doyen conseille de vérifier que tous les cours ont été migrés correctement. Un délai à fin juin a été fixé pour le transfert définitif. Des ateliers ciblés pour apprendre à utiliser Moodle auront lieu vers la fin de l'été pour être prêts pour la rentrée. Le transfert sera définitif à la mi-juillet.

- SWOT Scienscope : les résultats de l'enquête sont arrivés. Un retour aux Scopes sera fait dans un premier temps, puis le Conseil participatif sera informé.
- Pavillon Ansermet, inauguration du Hub innovation.
- Evaluation des enseignements: les présidents de section dont les cours étaient jugés non-satisfaisants dans leur entité ont été contactés afin qu'ils mettent en place des mesures d'accompagnement des enseignants concernés. Depuis 3 ans il n'y a plus de cours jugés « très insatisfaisant ». (il y a toujours des insatisfaisants).
- Compétences linguistiques : Le Doyen explique que l'OCP demande que le/la conjoint(e) du/de la collaborateur-trice (lors d'un regroupement familial pour CER et MA non UE/AELE) suive un cours de langue. Au moment du renouvellement du permis, il sera probablement demandé un test de connaissances, les enfants ne sont pas concernés par cette procédure.
- Politique IRC : Le Grand Conseil a voté une mesure qui impose que les déplacements de moins de 1200 km soient faits par train plutôt qu'en avion. Il y a une forte pression pour que l'Université se soumette à cette directive.
- Politique des cours à option : la possibilité de proposer plus de cours transversaux au niveau du bachelor est difficile à mettre en place. Ils seront proposés au niveau du master. Le Rectorat mène actuellement une réflexion pour les introduire.
- Fondation Sandoz : la Faculté des sciences a proposé les candidatures des professeurs Bolmont et Hoogendoorn. La décision sera rendue aux candidates prochainement.
- Deux prix Innosciences ont été décerné à des chercheurs du Département de biologie végétale et à la Section des sciences pharmaceutiques.
- SWISSMAP : la prolongation a été acceptée par le FNS. Autrement, trois projets ont été retenus au 6ème call, dont deux sont en sciences (1 en chimie et biochimie et 1 en sciences pharmaceutiques), le troisième est en médecine et deux autres facultés. Le Doyen félicite les professeurs ayant proposé ces projets.
- M. Logeais demande un feedback sur sa présentation faite au Conseil décanal sur l'implication des étudiants dans l'AESC. Le Doyen répond que la proposition retenue est celle de l'attestation et propose que cela soit mis en place dans chaque section pour les associations de discipline ou au Décanat en ce qui concerne l'AESC elle-même.

#### 6. Eliminations - Comparatif entre 2013 et 2018

Le Doyen présente les documents annexés à l'ordre du jour.

Le Doyen indique qu'une décision de loi sur les recours a été votée par le Grand Conseil. Les étudiants qui font opposition doivent recevoir une réponse dans un délai de 3 mois. Un délai supplémentaire d'un mois peut être accordé selon les circonstances (p.ex. si une audition est nécessaire). Le projet de loi du Grand Conseil indique que les étudiants éliminés peuvent continuer leur formation au moins aussi longtemps que l'opposition interne n'a pas été tranchée, à moins qu'un intérêt public prépondérant ne s'y oppose (effet suspensif de la décision d'élimination). Le retrait de l'effet suspensif pourrait être prononcé si l'intérêt public est prépondérant par rapport à l'intérêt de l'étudiant.

## 7. Renouvellement de la Commission de l'égalité

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### 8. Réglementation du télétravail pour le PAT

S. Müller explique que le Rectorat travaille sur un projet d'encadrement du télétravail. Les documents y relatifs ont été transmis aux administrateurs et aux décanats pour examen. Un projet pilote aura lieu en octobre. Le Rectorat souhaitait connaître les noms des personnes intéressées à participer à ce projet et le délai était fixé au 15 juin. Il souhaiterait savoir ce qui a été fait au niveau de notre faculté.

- B. Schaller indique qu'il y aura peut-être du retard, car le Décanat est toujours dans l'attente d'information de la Commission du personnel. Selon les informations, qu'il a reçues, le projet pilote serait mené avec un panel de 100 personnes dont 50 seraient aux services centraux et 50 réparties dans les facultés.
- S. Müller précise qu'il s'agit d'un projet pour le PAT uniquement et que les personnes qui pourraient prétendre au télétravail devraient avoir un taux inférieur ou égal à 50% dont maximum 40% serait du télétravail. Certaines fonctions ne pourront pas prétendre au télétravail, notamment les postes à haute responsabilité.
- Le Doyen est favorable au télétravail et pense que la mise en place de ce groupe de travail sera intéressante. Il y a cependant plusieurs contraintes, notamment les horaires, la sécurité qui n'est possible que sur VPN uniquement, etc. Une discussion s'engage sur ce point.

#### 9. Clarification sur les rémunérations et cahiers des charges des assistants DIP, FNS et ERC

- S. Gariglio explique que les assistants de sa section se demandent comment ils doivent interpréter le taux d'activité qui est indiqué dans leur cahier des charges. Ce point a été discuté en section, mais il n'y a pas eu de réponse claire. D. Picard indique qu'un projet de loi est en cours d'écriture par la Vice-rectrice Galliot qui indiquerait un taux d'activité qui correspondrait réellement aux activités exercées. Il est donc difficile de répondre clairement à cette question.
- L. Truscello indique que le taux de 70% est vraiment problématique notamment dans le cas où deux assistants sont en couple et sont parents d'un enfant. Dans les faits, ils travaillent tous les deux à 100%, mais leur taux contractuel de 70% leur fait perdre leur priorité pour une place en crèche.
- Le Doyen indique qu'il est possible de nommer un assistant ou post-doc à 100% sur fonds, mais qu'il faut que le professeur le mentionne dans sa requête dès le début. Dans ce cas, il faudrait que l'assistant enseigne, car cela pourrait être positif pour lui et il pourrait prétendre à postuler à des postes plus élevés, par exemple maître de conférences en France à l'issue de son stage postdoctoral. L'expérience dans l'enseignement est un atout. Une discussion s'engage sur ce point.
- D. Buchs pense qu'il faudrait également arrêter d'engager des assistants sur plusieurs contrats fonds. Le Doyen est d'accord sur le principe mais précise que cela est difficile à mettre en place.
- Le Président demande si les membres du Conseil participatif acceptent que le taux mentionné dans le cahier des charges corresponde bien au taux réel d'activité exercée. Le vote est positif à l'unanimité. Ce vote de soutien sera transmis à la Vice-rectrice Galliot.

Ce point sera remis à la prochaine séance afin d'avoir plus d'informations de la part du Rectorat.

#### 10. Proposition de modification du plan d'études du Certificat complémentaire en géomatique

E. Samankassou présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Soumise au vote à mains levées, la proposition est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

#### 11. Proposition de modification du règlement et plan d'études du Master en physique

- J.-P. Wolf présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.
- L. Truscello demande ce que pense le Décanat sur cette séparation. Le Doyen répond qu'il y a une volonté de créer une nouvelle filière au travers des NCCR. Il est donc fort probable que le NCCR en astronomie proposera une nouvelle filière prochainement.

Soumise au vote à mains levées, la proposition est acceptée à l'unanimité (18 oui, 0 non).

# 12. Proposition de modification du plan d'études du Bachelor en sciences de la Terre et de l'environnement

E. Samankassou présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Soumise au vote à mains levées, la proposition est acceptée à l'unanimité (15 oui, 0 non, 1 abstention).

### 13. Proposition de modification du règlement du Bachelor en sciences pharmaceutiques

S. Rudaz présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Soumise au vote à mains levées, la proposition est acceptée à l'unanimité (17 oui, 0 non).

# 14. Proposition de création d'un CAS « Médicaments et dispositifs médicaux en situation d'urgence et de catastrophe

- S. Rudaz présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.
- J. Moser demande s'il est possible qu'une personne puisse faire une partie des cours sans inscription et qu'elle ne puisse pas avoir le titre. S. Rudaz répond qu'en principe les personnes doivent candidater et que les places seront probablement limitées. Il note la question et se renseignera.

Soumise au vote à mains levées, la proposition est acceptée à l'unanimité (18 oui, 0 non).

#### 15. Divers

 Avis 3 corps: T. Soldati s'interroge sur l'utilisation de l'avis des 3 corps qui n'est pas clairement définie de même que la synthèse rédigée par le Président. L'avis des 3 corps ressemble à un lanceur d'alerte et il se demande si les personnes en conflit avec le professeur évalué sont traitées séparément. La question de l'ombudsman avait été évoquée, il évoque la possibilité que cette tâche lui soit attribuée.

Le Doyen rappelle qu'il revient au président de la commission de le faire, ceci est mentionné dans le Règlement du personnel. Lorsque le président reçoit le résultat de la récolte, il ne connaît pas l'identité des personnes. P.-Y. Morgantini lance la récolte et anonymise le résultat. Le Doyen relève qu'il y a également beaucoup de commentaires positifs aussi bien sur le professeur évalué que sur le fait que les 3 corps puissent s'exprimer. Un message expliquant la procédure a également été envoyé suite à la demande de J.-P. Wolf lors d'une séance du Conseil participatif.

Suite à des commentaires du Rectorat, le Doyen indique que dorénavant l'analyse sera plus structurée et qu'elle mentionnera l'avis de chaque corps dans un paragraphe séparé.

Un classeur sera constitué au Décanat avec le résultat de la récolte et la synthèse rédigée par les présidents de commission. Il sera demandé au Président du Conseil participatif de certifier que la synthèse rédigée par le président de la commission est bien conforme aux résultats de la récolte.

Il serait préférable que l'avis de 3 corps soit demandé au moins 1 mois et demi avant la réunion, au cas où il y ait des avis négatifs et que le président doive s'entretenir avec les personnes mais aussi le professeur évalué. Cette année, les délais n'ont pas été tenus, mais cela ne se reproduira plus.

Le Doyen indique également que la synthèse sera transmise aux membres de la commission, mais que le résultat de la récolte ne le sera pas, car les commentaires peuvent être identifiables.

Il est également précisé que les étudiants contactés sont les étudiants qui suivent le cours du professeur évalué pendant l'année en cours et ceci indépendamment de leurs sections d'origine. Toutefois, si une partie des étudiants sont issus d'une autre faculté, par exemple médecine, ceux-ci ne seront pas contactés. Il est également précisé que si l'avis des 3 corps est demandé au mois de juin, les étudiants de l'année précédente seront contactés.

Il est signalé que cet avis devait être un avis des 4 corps, car hormis les professeurs ordinaires qui peuvent s'exprimer lors du Collège des professeurs, les autres professeurs ne sont pas consulté. Le Doyen propose de transmettre cette demande de modification au Rectorat qui travaille sur les modifications du Règlement du personnel. Il informe cependant que le Rectorat peut prendre des mesures plus serrées que celles proposées par les commissions facultaires. En cas d'un problème soulevé dans un enseignement, le Doyen demande au professeur évalué de lui transmettre ses évaluations de cours plus fréquemment. Pour un problème de gestion de groupe, il peut orienter le professeur évalué vers le cours de management.

• ADEVEN: T. Soldati explique que seuls 25 à 30% des étudiants répondent aux questionnaires ce qui est très frustrant, même en les planifiant et en laissant le temps aux étudiants de les remplir pendant le cours. En ce qui concerne les cours avec peu d'étudiants, ADEVEN ne fournit pas d'évaluation et ceci même si les cours ne sont pas satisfaisants. Il n'est donc pas possible de prendre des mesures pour améliorer les enseignements. T. Soldati se demande s'il ne faudrait pas que ces évaluations soient obligatoires ou alors les faire tous les 2 ans pour éviter de surcharger les étudiants ou encore de proposer un cours expliquant la nécessité de faire ces évaluations. Le Doyen pense qu'une diapositive expliquant cela et laisser le temps d'y répondre pendant le cours est une bonne idée. X. Perret ajoute qu'il y a également un problème avec les enseignements donnés par plusieurs personnes, il est très difficile d'obtenir uniquement sa propre partie, car cela occasionne une trop grosse charge de travail. Une discussion s'engage sur ce point. Le Doyen propose de créer un groupe de travail qui serait chapeauté par le Vice-doyen Wolfender afin de proposer des améliorations de ce

service. Le groupe sera constitué de : X. Perret, T. Soldati, M. Logeais, E. Huysecom et J.-L. Wolfender.

- J. Moser relève que la dernière séance du Conseil participatif de l'année prochaine aura lieu le 30 juin, ce qui est très tard pour traiter les modifications de règlement et plan d'études. Elle demande donc aux membres de veiller à annoncer les changements assez tôt en début d'année afin de pouvoir garantir l'entrée en vigueur à la rentrée suivante.
- Le Doyen sera en déplacement pendant 3 mois en début d'année 2020. Le Vice-doyen Renner assurera la présence du Décanat en séance pendant son absence de Genève. Ils resteront en contact par toute forme de moyens électroniques.

Prochaine séance : 8 octobre 2019

Prochaine séance du Bureau : 17 septembre 2019

Eric Huysecom, Président